

Emploi / Recrutement
 Tél. : 03 88 10 34 58
 Fax : 03 88 10 34 60
 Courriel : emploi@cdg67.fr

N/Réf. MBU/MB/2017

OBJET : Bordereau d'envoi

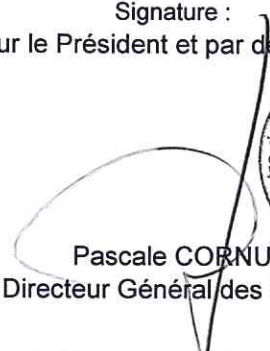
Lingolsheim, le 20 mars 2017

**MONSIEUR LE PRÉFET DE LA RÉGION
 GRAND EST
 PRÉFET DU BAS-RHIN**

Direction des Élections, des Affaires Juridiques
 et des Finances Locales

Bureau du Contrôle de Légalité

5 place de la République
 67073 STRASBOURG CEDEX

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBJET DE LA TRANSMISSION
<ul style="list-style-type: none"> Nature de l'acte : ARRÊTÉ du 20 mars 2017 Objet : Arrêté portant ouverture d'une session de sélection professionnelle d'intégration au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe pour le compte de la commune de Romanswiller 	1	<p>TRANSMIS POUR CONTRÔLE DE LÉGALITÉ</p> <p><i>Lingolsheim, le 20 mars 2017</i></p> <p>Signature : Pour le Président et par délégation.</p>   <p>Pascale CORNU Directeur Général des Services</p>

TRANSMIS EN DEUX EXEMPLAIRES, DONT L'UN EST À NOUS RETOURNER À TITRE D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION

PRÉFECTURE
 DU BAS-RHIN
 23 MARS 2017
 Bureau du Contrôle de Légalité

**ARRÊTÉ PORTANT OUVERTURE D'UNE SESSION DE SÉLECTION
PROFESSIONNELLE D'INTÉGRATION AU GRADE
D'ATSEM PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE**

***Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique du Bas-Rhin,***

- Vu** la loi n°201-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu** la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires qui prolonge ce dispositif jusqu'au 12 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu** l'avis du Comité Technique du 7 novembre 2016 ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal de la commune de Romanswiller en date du 26 janvier 2017 adoptant le plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et le mode d'organisation des sélections professionnelles ;
- Vu** la convention signée entre le Centre de Gestion et la commune de Romanswiller qui confie **l'organisation des commissions de sélection professionnelle** au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

ARRETE

Article 1 : ouverture de la sélection professionnelle

Une commission de sélection professionnelle d'intégration au grade d'ATSEM principal de 2ème classe est constituée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin. Cette commission est constituée au titre de l'année 2017.

Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la commune de Romanswiller fixe à 1 le nombre d'emplois ouverts au grade d'ATSEM principal de 2ème classe par voie de sélection professionnelle au titre de l'année 2017.

La commune de Romanswiller a assuré une information individualisée auprès des agents contractuels concernés par le dispositif de sélection professionnelle au grade d'ATSEM principal de 2ème classe dans les conditions prévues à l'article 9 du décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 précité.

Article 2 : date et lieu de la sélection professionnelle

La commission de sélection professionnelle se réunira au cours d'une session prévue le :

Lundi 24 avril 2017

Au Centre de Gestion du Bas-Rhin, 12 avenue Robert Schuman à Lingolsheim

Les candidats seront convoqués par courrier leur précisant leur horaire de passage selon les dispositions prévues au dernier alinéa de l'article 3.

Article 3 : conditions d'inscription et d'admission à se présenter à la commission de sélection professionnelle

Il appartient à la commune de Romanswiller de transmettre le dossier de candidature à (aux) l'agent(s) concerné(s) par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La date limite de réception des dossiers de candidatures à la commune de Romanswiller pour la participation à la sélection professionnelle d'accès au grade d'ATSEM principal de 2ème classe est fixée au **10 avril 2017**.

Le dossier de candidature est fourni par le Centre de Gestion du Bas-Rhin à la commune de Romanswiller et se compose de deux volets :

- le premier, renseigné par le candidat, est relatif à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès et comprend une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'il fournit.
- le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un état de service, un exposé des missions et activités du candidat et toutes autres informations utiles permettant l'appréciation de l'aptitude du candidat par la commission sur ses acquis de l'expérience professionnelle.

L'autorité territoriale doit notamment certifier que l'agent exerce bien des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par le Centre de Gestion pour faire acte de candidature.

L'autorité territoriale procède à l'examen de la recevabilité des dossiers des candidats qui se présentent à la sélection professionnelle. Elle transmet les dossiers au Centre de Gestion, organisateur de la session de sélection professionnelle, en vue de confirmer la recevabilité

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin

12 avenue Robert Schuman, C.S. 70071, 67382 LINGOLSHEIM CEDEX www.cdg67.fr
Tél.: 03 88 10 34 64. Fax.: 03 88 10 34 60. Courriel : cdg67@cdg67.fr

des dossiers et en vue de préparer les dossiers des membres de la commission qu'il préside pour le déroulement des entretiens de sélection professionnelle.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin convoque les agents dont la candidature est recevable à l'entretien de sélection professionnelle.

Article 4 : composition de la commission de sélection professionnelle

Cette commission est composée de :

- Monsieur Michel LORENTZ, Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin, qui préside la commission ;
- Madame Pascale CORNU, Directeur Général des Services du Centre de Gestion du Bas-Rhin, personnalité qualifiée désignée par le Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- Madame Fabienne HUY, fonctionnaire de la collectivité, appartenant au moins à la catégorie dont relève le cadre d'emplois auquel le recrutement donne accès.

Article 5 : liste des candidats aptes à être intégrés

À l'issue des auditions des candidats au recrutement du grade du cadre d'emplois des ATSEM, la commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La commune de Romanswiller procède à l'affichage de cette liste transmise par le Centre de Gestion dans ses locaux et publie également cette liste sur son site internet, lorsqu'il existe.

Article 6:

Le Directeur du Centre de Gestion du Bas-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin.

Article 7 :

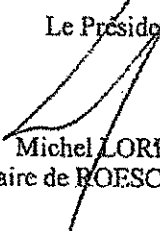
Le Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin :

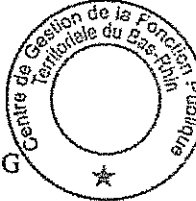
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois, à compter de l'affichage.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin,
- Monsieur le Payeur Départemental,
- Monsieur le Maire de la commune de Romanswiller,
- et sera classée dans les dossiers du Centre de Gestion.

Le Président :


Michel LORENTZ
Maire de ROESCHWOOG



Affiché au Centre de Gestion le :

Publié sur le site internet du Centre de Gestion le :

Transmis au Représentant de l'État le :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin

12 avenue Robert Schuman, C.S. 70071, 67382 LINGOLSHEIM CEDEX www.cdg67.fr
Tél.: 03 88 10 34 64. Fax.: 03 88 10 34 60. Courriel : cdg67@cdg67.fr